

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1117

présenté par
M. Brigand
-----**ARTICLE 2**

À l'alinéa 6, après le mot :

« alimentation »,

insérer les mots :

« notamment en lien avec les diagnostics modulaires et de plans de filières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les enjeux adossés aux transitions climatiques ou agroécologiques ont tout intérêt à être dispensés dans l'enseignement agricole, ou intégrés dans des programmes de recherche et d'innovation, tant ils prédestinent l'exercice d'une activité agricole française à des changements structurels.

Les sujets autour de ces différentes thématiques, sont, dans le domaine de la recherche et de l'enseignement, étroitement liés aux diagnostics modulaires ainsi qu'aux plans de filières ; représentations concrètes de ces transitions sur un territoire et des possibles restructurations d'une exploitation agricole.

Dès lors, les diagnostics modulaires et les plans de filières représentent tant un objectif en termes de partage de connaissances et de compétences, qu'une illustration concrète et fidèle de la diversité des exploitations et filières qui existent, dans un contexte transitoire.

C'est en cela qu'il est nécessaire de corroborer les plans de filières et diagnostics modulaires aux programmes de recherche et d'enseignement, avec l'objectif d'une diffusion des connaissances la plus réaliste possible.